

**ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD)**

**FICHE DE FRAIS DE FORMATION**

**Année universitaire 2025 - 2026**

**NOM :** .....

**Prénom(s) :** .....

**Numéro étudiant AMU :** ..... (en cas de réinscription)

**Adresse postale :** .....

.....

**Numéro de téléphone portable :** .....

**Adresse mail :** .....

➤ **Veillez cocher le diplôme suivi sur l'année 2025/2026 :**

- Licence 1<sup>ère</sup> année EAD       M1 Droit des affaires EAD       M2 Droit des affaires appliqué EAD  
 Licence 2<sup>ème</sup> année EAD       M1 Droit public EAD       M2 Droit public et carrières publiques EAD  
 Licence 3<sup>ème</sup> année EAD

➤ **FRAIS DUS AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (sous réserve de validation par les Conseils de l'Université) (mise à jour du 02/07/2025)**

	Si vous relevez du <b>statut étudiant</b> (formation initiale Fi)*	Si vous relevez du <b>statut de la formation</b> <b>professionnelle continue (FC)*</b>
<b>Licence cursus à distance</b>	178,00€ (sauf boursier : néant)	L1 : 2035,00€ L2 : 2285,00€ L3 : 2338,00€
<b>Master 1 cursus à distance</b>	1754,00€ (sauf boursier : 750,00€)	M1 Droit des affaires appliqué : 2551,00€ M1 Droit public et carrières publiques : 2539,00€
<b>Master 2 cursus à distance</b>	2254,00€ (sauf boursier : 1000,00€)	M2 Droit des affaires appliqué ou M2 Droit public et carrières publiques : 3014,00€
<b>Paiement de la CVEC</b>	105,00€ à régler via le site <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>	Statut FC non redevable de la CVEC

*\*cf. notice explicative concernant les statuts d'inscription en page 2*

- **Réinscription en cas de redoublement :**
  - Etudiants de Formation initiale en Licence : 178,00€ (sauf boursier : néant)
  - Etudiants de Formation Initiale en Master 1 : 1004,00€ (boursier : 375,00€)
  - Etudiants de Formation Initiale en Master 2 : 1254,00€ (boursier : 500,00€)
  - Stagiaire de Formation Continue : tarif calculé en fonction des Unités d'Enseignement restant à valider (prendre contact avec la scolarité : fdsp-scol-ead@univ-amu.fr)
- **Etudiants inscrits dans un second cursus pendant leur formation à distance ou Etudiants de l'ISEC :** prendre contact avec la scolarité qui déterminera le montant total des frais dûs (via l'adresse mail fdsp-scol-ead@univ-amu.fr).

➤ **REGLEMENT :**

- **1 seul chèque** à l'ordre de l'Agent comptable AMU (à joindre à votre dossier d'inscription complet).

**Attention : ne pas établir plusieurs chèques.** A partir de 1000,00€ un échelonnement en 3 fois peut être accordé par l'agence comptable (un chèque + 2 prélèvements bancaires). Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez prendre contact au plus tôt avec la scolarité EAD par mail : fdsp-scol-ead@univ-amu.fr

**Notice explicative page 2 →**

## ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD)

### FRAIS DE FORMATION

Année universitaire 2025 - 2026

#### NOTICE EXPLICATIVE

**Le montant des frais dûs au titre de l'enseignement à distance dépend de votre régime d'inscription, déterminé par votre situation durant votre formation :**

**1 – Soit vous relevez du régime d'inscription de la « FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE » (FC) et vous serez inscrit(e) sous le statut de « stagiaire de la Formation Continue » : il s'agit des **personnes qui ont repris leurs études** après une entrée dans la vie active **ou celles qui souhaitent acquérir/actualiser des connaissances et des compétences destinées à favoriser leur évolution professionnelle.****

Sont ainsi concernés:

- les salariés du privé ou du public (hors contrats étudiants),
- les professions libérales, les travailleurs indépendants, les artisans et commerçants,
- les personnes inscrites à Pole emploi (France Travail) ou Cap emploi,
- les bénéficiaires du RSA,
- les personnes dont la formation est financée par un organisme tiers (financement CPF, employeur, OPCO, France travail, pouvoirs publics...),
- les personnes souhaitant un retour à l'emploi après avoir interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants, conjoint ou ascendants,
- les bénéficiaires d'une VAP (Validation des Acquis Professionnels) ou d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Pour en savoir davantage sur le statut formation continue et sur les aménagements spécifiques prévus pour ce public dans le cadre de nos cursus à distance :

<https://facedroit.univ-amu.fr/fr/formation/formation-continue#section-2454>

En consultant les pages web relatives à la formation continue, vous trouverez également les informations concernant les possibilités de financement de votre formation :

<https://facedroit.univ-amu.fr/fr/formation/formation-continue#section-2469>

**2 – Soit vous relevez du régime d'inscription de la « FORMATION INITIALE » (Fi) et vous serez inscrit(e) sous le statut « étudiant » :**

**Attention :** les étudiants prétendant à l'octroi de la bourse sur critères sociaux doivent IMPERATIVEMENT joindre à leur dossier d'inscription leur notification d'attribution conditionnelle délivrée par le CROUS pour faire valoir le bénéfice du régime tarifaire lié à leur statut. **A défaut, la totalité des frais d'inscription devra être acquittée.**

J'atteste avoir pris connaissance de la notice relative aux différents statuts d'inscription et aux frais dûs au titre de l'enseignement à distance.

Signature de l'apprenant :

Fait à ..... , le .....